



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Nièvre

DIVEL

Division des élèves

Affaire suivie par :

Pauline Haye

Tél : 03 86 21 70 46

Mél : divel58.bureau1@ac-dijon.fr

19 Place Saint-Exupéry

CS 70074

58 028 Nevers cedex

Nevers, le 06 septembre 2023

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Nièvre

à Mesdames et Messieurs
les Cheffes et Chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs
les Directrices et Directeurs d'école

S/C Mesdames et Messieurs les Inspectrices et
Inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Déclaration de sortie scolaire dans le primaire et le secondaire

Afin de pouvoir suivre au plus près les déplacements en sorties scolaires des élèves de la Nièvre et de pouvoir assurer leur sécurité en dehors des établissements, je vous rappelle qu'ils doivent impérativement faire l'objet d'une déclaration en ligne sur le site du rectorat à l'adresse :

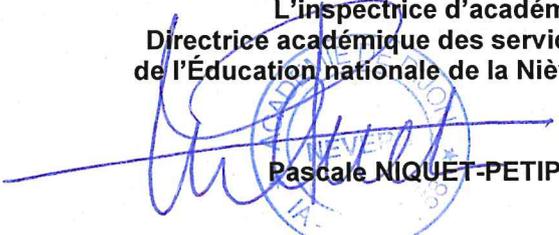
<https://www.ac-dijon.fr/voyages>

Cette déclaration est nécessaire pour les **voyages internationaux** comme pour **toute sortie scolaire sur le territoire français excédant la demi-journée**. Elle doit être effectuée **au minimum 10 jours avant la sortie scolaire**.

J'insiste sur la nécessité de bien indiquer, lors de votre saisie sur cette application, le **numéro de téléphone des enseignants-accompagnateurs** et non celui de l'établissement. Je vous rappelle également que l'établissement doit être en mesure de fournir une **liste exacte des passagers** (élèves et accompagnateurs) de la sortie scolaire.

Je sais pouvoir compter sur vous pour que ces consignes, dont l'objet est la sécurité des élèves, soient respectées.

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Nièvre


Pascale NIQUET-PETIPAS